Orientation et Affectation.

Vœux d'orientation en fin d'année

Saisi par les parents sur « téléservices » au mois de mai

2GT = seconde générale et technologique

Si la décision n'est pas conforme au vœu : dialogue avec le chef d'établissement. S'il n'y a pas accord, possibilité de faire appel de la décision du chef d'établissement auprès de l'Inspection Académique

Conseil de classe 2nd semestre
décision d'orientation

Sur la base des vœux saisis par les parents et des décisions d'orientation émises par l'établissement

Procédures d'affectation
Gérées par un logiciel national

Qui vous affectera sur votre lycée de secteur en 2GT si c'est votre demande

Qui traitera les demandes éventuelles de dérogation au lycée de secteur pour la 2GT si vous avez effectué une telle demande

Qui traitera les demandes d'options contingentées* en 2GT en fonction du nombre de places et de demandes (dépendra donc des résultats) et vous affectera sur le lycée concerné si vous êtes pris

Qui traitera de vos demandes de formation en lycée professionnel en fonction du nombre de places et de demandes (dépendra donc des résultats) et vous affectera sur le lycée professionnel et la formation dans laquelle vous serez pris

Cas particulier des demandes d'apprentissage : vous devez vous pré-inscrire sur le CFA de la branche concernée et trouver un patron le plus tôt possible (les CFA ont des listes d'entreprise cherchant des apprentis)
Par précaution vous devrez faire une demande de formation en lycée professionnel

Vous recevrez les résultats de **l'affectation** fin juin (juste après **le DNB** qui se déroulera **le Jeudi 30 juin et Vendredi 01 juillet 2022**
Il faudra alors procéder à l'**inscription** de votre enfant au lycée dans lequel il aura été affecté, impérativement avant tout départ en vacances sous peine de perdre votre place!

*Certaines options contingentées feront l'objet d'une demande via le télé service orientation et/ou un dossier à remplir et à envoyer directement au lycée avant les procédures d'affectation. Vous en serez informés

Attention !

Si les résultats ne permettent pas d'entrer en 2GT ou d'obtenir une formation en lycée professionnel, l'élève sera « non affecté ».
Il pourra faire une nouvelle demande selon les places restantes en lycées professionnels (choix très restreint). S'il n'obtient pas, la seule possibilité sera le redoublement, dans le collège s'il y a des places, mais plus probablement dans un autre collège qui sera déterminé par l'Inspection Académique